

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un détail estimatif de 5 000 000 F TTC auquel sont joints trois dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement de la rue Garibaldi, côté "est", entre les rues Cuvier et Vauban à Lyon 6°.

Le projet est inscrit au programme 1998 de travaux neufs de la direction de la voirie.

Il poursuivrait le type d'aménagement entrepris les années précédentes depuis la rue Montgolfier.

Les travaux réalisés sur une surface de 3600 mètres carrés environ permettraient d'établir une nouvelle organisation de l'espace qui structurerait, d'une façon plus lisible, les parties réservées aux piétons et aux véhicules. Cela entraînerait, en outre, une meilleure sécurité des piétons et une réduction de la vitesse des véhicules.

L'utilisation de revêtements de qualité, la plantation de trente arbres d'alignement (tulipiers de Virginie) et la création d'un espace planté de végétaux bas le long des voies de circulation renforceraient l'aspect urbain de cette voie.

L'opération, estimée à 5 000 000 F TTC, comporterait dix lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux d'asphalte,
- lot n° 3 : fourniture de bordures et d'éléments en granit,
- lot n° 4 : travaux de plantations,
- lot n° 5 : travaux d'assainissement,
- lot n° 6 : fourniture de mobilier urbain,
- lot n° 7 : travaux de fontainerie,
- lot n° 8 : travaux de signalisation lumineuse,
- lot n° 9 : mission de coordination-sécurité,
- lot n° 10 : travaux de récolement.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 16 mars 1998 ;

B - Propose d'accepter les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, de l'autoriser, d'une part, à les rendre définitifs, d'autre part, à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération, enfin de fixer le mode d'exécution des travaux, de dévolution des fournitures et des prestations ainsi que l'imputation de la dépense ;

C - Précise que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu les présents dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 5 000 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux de voirie et d'asphalte, les fournitures de bordures de caniveaux et de cadres d'arbres seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les travaux d'assainissement, de plantations, de signalisation lumineuse, de fontainerie et de récolement, les fournitures de mobilier urbain et la mission de coordination-sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie, de l'eau, de la logistique et des bâtiments et des ressources humaines,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense de 5 000 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercice 1998 - comptes 231 510, 231 530, 231 540, 231 520, 215 110 et 212 100 - opération 0017001701.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,